SICTEU de HOCHFELDEN et Environs

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE	LIMINAIRE
1 - Service eau	assuré par : S.D.E.A.
2 - Service assainissement	assuré par : SICTEU de Hochfelden et Environs
3 - Nature du service	
EAU	
production - distribdistributionproduction	pution
ASSAINISSEMENT	
☐ traitement - collecte☐ transport - collecte☐ traitement	•
4 - Mode d'exploitation : régie directe	
5 - Prix total du service assainisse	ment : 1,22 HT/m³



A - INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Données générales

• nombre total d'habitants : 9 411 (source INSEE, recensement 2013)

• nombre total d'abonnés assainissement : 3 519

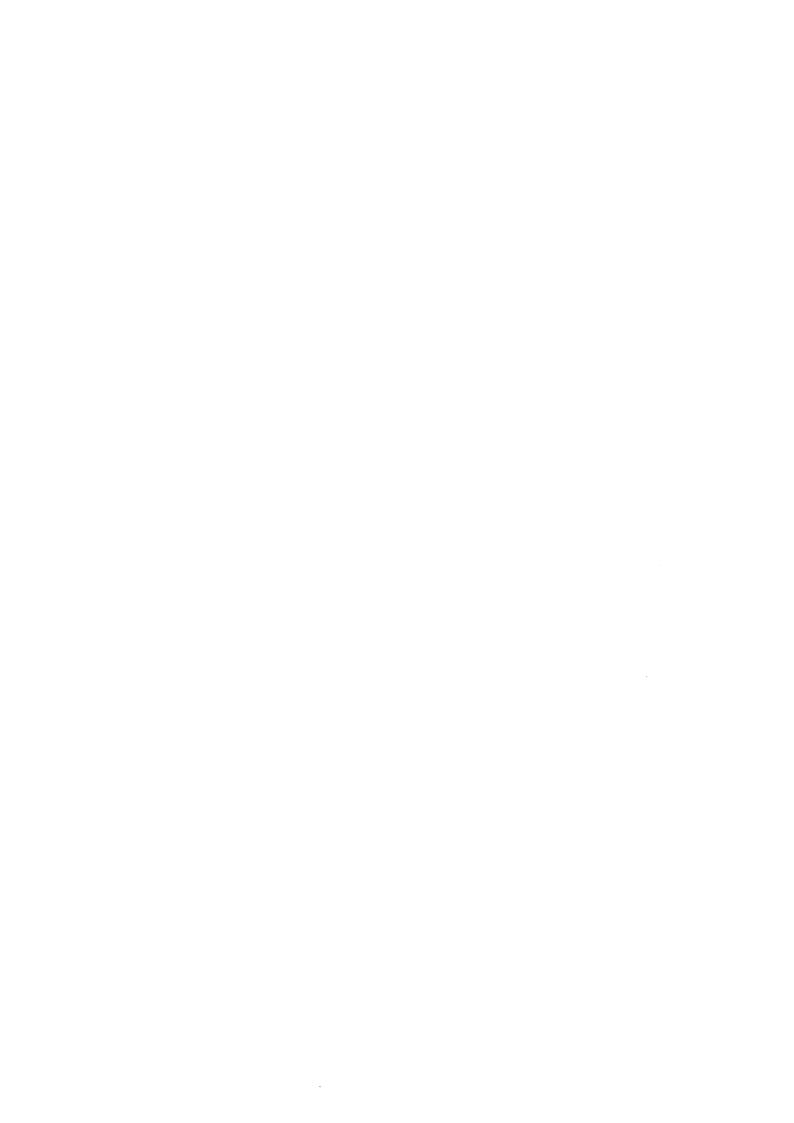
• volume soumis à la redevance d'assainissement : 440 488 m³

2 - Réseaux d'assainissement

2.1. Caractéristiques des ouvrages

2.1.1. Ouvrages communaux

communes	eaux	isations ètres) eaux	déversoirs d'orage (unités)	regards de visite (unités)	bassin d'orage (unités)	stations de pompage (unités)
Danalahawan	usées 1 945	pluviales 562	1	61	0	
Bosselshausen					-	0
Bossendorf	2 715	66	2	81	0	0
Geiswiller	1 885	1 510	2	67	0	0
Gingsheim	3 466	1 421	2	128	0	0
Hochfelden	19 798	1 827	13	614	2	1
Hohfrankenheim	2 737	1 216	4	103	0	0
Issenhausen	700	273	1	23	0	0
Kirrwiller	4 393	921	3	133	0	0
Lixhausen	2 123	1 057	3	83	1	0
Mutzenhouse	3 195	138	1	97	0	0
Schaffhouse-sur-Zorn	3 259	1 044	1	121	1	0
Schwindratzheim	10 256	102	4	249	0	0
Waltenheim-sur-Zorn	5 026	688	1	164	1	0
Wickersheim-Wilshausen	4 391	982	5	132	0	0
Zoebersdorf	1 842	398	1	59	0	0
total	67 731	12 205	44	2 115	5	1



2.1.2. Ouvrages intercommunaux

Communes	Canalisations (mètres)		Stations de pompage
Bosselshausen	1 583	1	0
Bossendorf	3 581	1	0
Geiswiller	774	1	0
Gingsheim	2 416	1	0
Hochfelden	5 165	0	0
Hohfrankenheim	434	1	0
Issenhausen	1 400	1	0
Kirrwiller	649	1	0
Lixhausen	1 883	1	0
Mutzenhouse	818	1	0
Schaffhouse-sur-Zorn	2 377	1	0
Schwindratzheim	2 486	0	0
Waltenheim-sur-Zorn	2 177	0	0
Wickersheim/ Wilshausen	3 972	2	0
Zoebersdorf	767	1	0
total	30 482	13	1

mise à jour des plans des réseaux d'assainissement

Le tableau ci-après récapitule les dates de mise à jour pour les différentes communes.

communes	dates de
December	mise à jour
Bosselshausen	12/03/2013
Bossendorf	01/03/2013
Geiswiller	23/04/2013
Gingsheim	18/06/2007
Hochfelden	28/12/2007
Hohfrankenheim	11/03/2013
Issenhausen	01/03/2013
Kirrwiller	08/08/2007
Lixhausen	17/04/2013
Mutzenhouse	17/04/2013
Schaffhouse-sur-Zorn	06/03/2013
Schwindratzheim	24/04/2013
Waltenheim-sur-Zorn	03/08/2007
Wickersheim-Wilshause	22/04/2013
Zoebersdorf	20/03/2013
plan général	25/03/2014

L'ensemble des plans est informatisé.

2.2. Principales interventions réalisées

2.2.1. Entretien préventif et curatif des réseaux communaux et intercommunaux

Le SDEA assure la surveillance et le maintien en bon état d'entretien des ouvrages de collecte et de transport d'eaux usées et pluviales. Il effectue à ce titre les interventions suivantes : vérification du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, vidange périodique de l'ensemble des bouches d'égout, nettoyage préventif des conduites et ouvrages, débouchage de la partie publique des branchements.

A partir de la vérification par le chef de secteur, de l'état d'envasement des réseaux et de la surveillance du bon fonctionnement des ouvrages, les travaux d'entretien principaux présentés dans les tableaux ci-dessous ont été réalisés en 2013 sur les réseaux d'assainissement.

récapitulatif des principaux travaux d'entretien réalisés

	année 2011	année 2012	année 2013	unités
vidange de bouches d'égout	4 035	4 054	3 042	pièces
rinçage par haute pression	14 499	11 721	12 238	mètres
nettoyage par obus mousse	0	0	0	mètres
débouchages de branchements	4	12	9	unités

Pour les réseaux communaux :

communes	vidanges de bouches d'égout	rinçages des canalisations par haute pression (mètres)	débouchages des branchements particuliers
Bosselshausen	124	239	0
Bossendorf	94	327	0
Geiswiller	83	367	0
Gingsheim	126	513	3
Hochfelden	819	2 626	2
Hohfrankenheim	100	756	0
Issenhausen	29	167	0
Kirrwiller	202	557	2
Lixhausen	81	389	1
Mutzenhouse	142	390	0
Schaffhouse-sur-Zorn	241	520	1
Schwindratzheim	572	1 299	0
Waltenheim-sur-Zorn	204	587	0
Wickersheim / Wilshausen	156	563	0
Zoebersdorf	69	218	0
total	3 042	9 518	9



Pour les réseaux intercommunaux :

	rinçages des	nettoyage par obus	nettoyages de	nettoyages de bassin
	canalisations (mètres)	mousse (mètres)	stations de pompage	d'orage
ĺ	2 720	0	0	0

31 tonnes de sable ont été extraites du réseau public d'assainissement.

2.2.2. Travaux de réparation sur réseaux d'assainissement

Au courant de l'année 2013, une réparation a été réalisée rue des Tilleuls à Waltenheim-sur-Zorn pour un rehaussement de bouche d'égout.

2.2.3. Points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km du réseau

A partir du centre d'intervention de Schiltigheim, la surveillance et le contrôle des installations d'assainissement du périmètre effectués en cours d'année ont permis d'identifier les points noirs du réseau de collecte suivant :

communes	adresses	tronçons	Longueur
Hochfelden	Bouxwiller (rue de)	14420 ; 14421 ; 14422 ; 14423	262,40
Hochfelden	Schauenburg (rue)	13916	38,89
Hochfelden	Strasbourg (route de)	14417 ; 14418 ; 14419	82,14
Kirrwiller	Eglise (petite rue de l')	104559 ; 104560 ; 104561	90,94
Kirrwiller	Eglise (rue de l')	104562	51
Schaffhouse-Sur-Zorn	Intercom ASS allant vers Hochfelden	155042 ; 155043	128,68
Schaffhouse-Sur-Zorn	Intercom ASS venant de Gingsheim	155040 ; 155041 ; 155064 ; 155073	194,73
Schwindratzheim	Vosges (rue des)	26495	12,39

L'indicateur du taux de points noirs par 100 km de réseau, tel que défini réglementairement est mentionné en annexe (P.252.2).

2.2.4. Interventions diverses

19 branchements d'immeuble ont été réalisés en 2013.

2.2.5. Contrôle des installations privatives d'assainissement

Dans le cadre du contrôle des installations sanitaires intérieures, le SDEA réalise les missions suivantes :

- conseil aux particuliers, installateurs sanitaires, architectes et maîtres d'œuvre ;
- établissement des projets d'arrêtés d'autorisation de déversement avec plans rectifiés ;
- contrôle de l'exécution des travaux d'installations privatives à tranchée ouverte ;
- réalisation des plans de récolement de travaux et archivage.



L'objectif de cette démarche est à la fois de protéger les usagers du service de l'assainissement de désagréments (refoulements d'eaux usées dans les sous-sols, difficultés d'écoulement, mauvaises odeurs) résultant d'installations privatives mal conçues ou mal réalisées et d'utiliser de façon optimale, les installations publiques de collecte et de dépollution des eaux usées.

Le SDEA a instruit 35 dossiers en 2013 (cf. tableau ci-dessous).

Contrôle des installations intérieures

dossiers	2011 (unités)	2012 (unités)	2013 (unités)
immeuble collectif	0	2	2
habitation mono-famille	52	37	32
immeubles industriels	2	1	1
total	54	40	35

B-INDICATEURS FINANCIERS

1. prix de l'assainissement				
a) tarif proportionnel		0,924 € HT/m	13	
b) part fixe		35 € HT/ab/a	n	
2. éléments constitutifs du prix de l'as	sainissement	3. décompte	es comparatifs	
		consommation 120 m³/ab/an	de référence IN	ISEE
		2012	2013	Evolution %
a) redevances perçues par collectiv	/ité	145,88 € HT	145,88 € HT	0 %
b) redevances pour le compte de ti	ers			
agence de l'Eau				
- modernisation des réseaux de collecte				
BOSSELSHAUSEN	0,274 € HT/m³			
BOSSENDORF	0,274 € HT/m³			
GEISWILLER	0,274 € HT/m³			
GINGSHEIM	0,274 € HT/m ³			
HOCHFELDEN	0,274 € HT/m ³			
HOHFRANKENHEIM	0,274 € HT/m³			
ISSENHAUSEN	0,274 € HT/m ³			
KIRRWILLER	0,274 € HT/m ³			
LIXHAUSEN	0,274 € HT/m ³			
MUTZENHOUSE	0,274 € HT/m ³			
SCHAFFHOUSE SUR ZORN	0,274 € HT/m ³			
SCHWINDRATZHEIM	0,274 € HT/m ³			
WALTENHEIM SUR ZORN	0,274 € HT/m ³			
WICKERSHEIM	0,274 € HT/m ³			
WILSHAUSEN	0,274 € HT/m³			
ZOEBERSDORF	0,274 € HT/m ³			
prix moyen du m³ (pour 120m³) h	ors redevances			1,22 € HT

prix moyen TTC du m³ pour une	40 m³	2,22
consommation annuelle de référence	120 m³	1,59
	10000 m³	1,29

4. éléments budgétaires	
a) recettes d'exploitation autres que la redevance assainissement	
- travaux remboursés par des tiers (y compris participation pour raccordement à l'égout)	
- contributions pluviales	184 719 €
- autres (prime épurations, locations, trop-payés, remb. assurance,)	74 307 €
b) dette	
- capital restant dû au 31.12.2013	1 259 103 €
- annuité	320 749 €
- durée d'extinction de la dette	5.33 ans
c) épargne nette par m³ (moyenne sur 3 ans)	
d) taux d'impayés	1,34 %
e) abandon de créances	1 008 €
f) travaux d'investissement réalisés	
travaux sur réseaux, matériel et outillage	254 187 €
travaux sur ouvrages	18 622 €
équipement	
autres (terrains, immobilisations incorporelles,)	55 365 €
5. commentaires	
collectivité assujettie à la T.V.A.	
mode d'encaissement des recettes :	

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement - arrêté du 2 mai 2007 Liste récapitulative des indicateurs de performance Service public de l'assainissement collectif

Collectivité : SICTEU de Hochfelden et Environs

C	_ 4	_	E: _	. L	
١.	no	е.	ш	:11	es

	Indicateurs descriptifs des services	Résultats 2013
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 411
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ND*
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (valeur au 01/01/14)	1,34 €

(4 <u>)</u>	Indicateurs de performance	Résultats 2013
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (non disponible en l'absence de données relatives à l'étude de zonage au S.D.E.A. conformément à la définition réglementaire)	ND**
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND***
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND*
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND*
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	ND*
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	ND
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND**
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	ND*
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,34 %
P258.1	Taux de réclamations	0

ND = non disponible

Service public de l'assainissement non collectif

	Indicateurs descriptifs des services	Résultats 2013
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Compétence non transférée
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Compétence non transférée
a kengga ki	Indicateurs de performance	*Résultats 2013
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Compétence non transférée

^{*}à renseigner par le responsable d'exploitation de la station d'épuration

^{**}non disponible au SDEA mais peut être renseigné en concertation avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

^{***}INDICATEUR en cours de définition par l'ONEMA.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(lai n° 2010-788 du 12 juillet 2010 partant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE





Catticle 151 de la los modifie l'article 127145 du CDCT, leques impose au mane de joindre à son cattorit annuel sur le privet à qualifié du senice profin dessi possible et dessenaissement la parte étable chaque sur le parte de l'apparet de l'étable de l'étables redenances ligiteant sur la facture chaut sus phompse de la configuration de l'apparet de l'étables de l'étables redenances ligiteant sur la facture chaut sus phompse de la configuration de l'apparet de l'apparet sur la facture chaut sus phompse de la configuration de l'apparet de la configuration de la configuration

Edition 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 €TTC/m³ et de 3,60 €TTC/m³ dans le bassin Rhin-Meuse (estimation AERM 2013 d'après SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- e la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectifou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance, dite
 « de prélèvement » est due par
 les services d'eau en relation avec
 leurs prélèvements de ressources en
 eau dans le milieu naturel. Elle est
 répercutée sur la facture d'eau des
 abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).
- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des rédevances de l'agrande de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m² d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) parçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,79 millions d'euros dont 153,52 millions en provenance de la facture d'eau.

receites Palevarides

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

0,03 €
de redevance
de pollution
payé par
les éleveurs
concernés

9,38 € de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités (réparcutés sur la prix de l'eau)

de redevance de 5,36€ pollution domestique de redevance de pollution payés par les abonnés payés par les industriels (répercutés sur le prix de l'eau) et les activités économiques (y comanis modernisation concernés (hars MDPA) de collecte) de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pécheurs) 1,55€ 5,81€ de redevance de pollution diffuse

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les activités économiques (dont les irrigants) de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits (part agence de l'eau)

77,46€

A QUOI SERVENT LIES REDIEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prèts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'imparat des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

imierventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 @

8,69 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eux -renduration, continuité écologique - et des zones humides

6,90 € principalement aux collectivités, dont 0,86 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des poliutions diffuses et pour la protection des captages

9,58 = aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

56,58 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux
usées urbaines et rurales,
dont 4,99 € pour le
solidarité envers les
communes rurales, et
13,19 € de primes
à la performance
épuratoire

7,12 €
pour l'animation
des politiques
de l'eau
(êtudes, connaissances,
réseaux de surveillence des eaux,
coopération internationals,
éducation, information)

0,81 €
pour la solidarité
humanitaire

10,32 €
aux exploitants concernés
pour des actions
da dépollution
dans l'agriculture

Georgie

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

DÉPOLLUER LES EAUX

180 stations d'épuration construites pour 450 000 équivalents-habitants au cours des six dernières années ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau. Toutes les communes de plus de 2 000 habitants ont mis en place des ouvrages d'épuration des eaux usées domestiques en conformité avec les normes européennes. 340 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec le soutien de l'agence de l'eau, en 2013.



RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Cours d'eau et milieux aquatiques

En 2013, quelque 300 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau. 280 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été ainsi protégés.

Des études ont été engagées sur plus de 1 400 kilomètres de cours d'eau. Elles se déclineront à moyen terme en démarches opérationnelles favorables pour l'atteinte du bon état des eaux.

17 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 8 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration de poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

En Meurthe-et-Moselle, le syndicat d'aménagement du Longeau a remis en communication d'anciens méandres du cours d'eau. Il s'agit de la première opération de cette ampleur sur le bassin Rhin-Meuse. A l'issue de ce programme, le Longeau retrouvera un fonctionnement hydraulique et écologique plus équilibré.

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Captages prioritaires, des plans d'actions validés L'année 2013 a permis une progression importante de la mise en ceuvre de programmes de protection des 54 captages prioritaires "Grenelle". 34 ont déjà été validés.

La société Sica Est Ali bio fabrique des aliments biologiques pour bétail à Roville-devant-Bayon (54). Elle s'est engagée à faire en sorte que 700 hectares nécessaires à la production des aliments biologiques soient situés sur des zones à enjeu eau (captages prioritaires). Cette démarche est soutenue par l'agence de l'eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES FAIIX

Au titre des actions de solidarité internationale, 36 projets et 500 000 personnes bénéficiaires d'aides de l'agence de l'eau pour des projets d'accès à l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- m en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française): celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr [6]

CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



SUF SMARTPHONE

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Androïd Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créaît, par ses articles 13 et 14. les comités de bassin et les agencés de l'eau



